

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2016

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absente : Elise Ducher

Représentés : Christiane Chanut-Rigaudière par Maryline Delmas, Guy Chevalier par Anthony Mercier

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Lecture et approbation, à l'unanimité du Procès-Verbal du 22 septembre 2016

Objet: Création d'un poste de rédacteur

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un poste de rédacteur pour une durée hebdomadaire de 23 heures en raison du départ à la retraite de l'adjoint administratif principal de 1ere classe occupant les fonctions de secrétaire de mairie.

Elle précise que le poste sera à pourvoir au 1er novembre 2016.

Le conseil municipal par 6 voix pour et 4 abstentions :

- approuve la création du poste de rédacteur pour une durée hebdomadaire de 23 heures. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 403 - indice majoré 364.
- charge Madame le Maire de déclarer auprès du Centre de Gestion la création d'emploi
- autorise Madame le Maire à signer le contrat à durée déterminée correspondant.

Objet: création d'un poste de coordonnateur communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer l'emploi de coordonnateur communal afin de réaliser l'enquête de recensement en 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- décide la création d'un poste de coordonnateur d'enquête.

Une décharge partielle de ses fonctions sera affectée au coordonnateur afin d'effectuer sa mission. Sa rémunération habituelle sera conservée.

- autorise Madame le Maire à prendre l'arrêté correspondant pour la nomination de cet agent.

Objet: Nomination de l'agent recenseur

Afin de réaliser les opérations de recensement de la population du 19 janvier 2017 au 18 février 2017, Madame le Maire propose de nommer Mademoiselle Laetitia Chambon agent recenseur, Mademoiselle Gaëlle Tournadre initialement nommée ne pouvant assumer cette mission à cette période

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de nommer Mademoiselle Laetitia Chambon agent recenseur et charge Madame le Maire d'établir tout document relatif à cette nomination.

Cette délibération annule et remplace celle du 22 septembre 2016 ayant le même objet

Objet: Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er novembre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er novembre 2016 :

Cadre d'emploi et grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emploi de rédacteur		
– rédacteur	1 poste à 23 h	
Cadre d'emploi des adjoints administratifs		
– adjoint administratif principal 1ere classe	1 poste à 28 h	
– adjoint administratif 2ème classe	1 poste à 12 h	

Cadre d'emploi des adjoints techniques		
– adjoint technique 1ere classe	1 poste à 18 h	
– adjoint technique 2ème classe	1 poste à 35 h 1 poste à 28 h 1 poste à 20 h	
Cadre d'emploi des adjoints d'animation		
– adjoint d'animation 2ème classe	1 poste à 1 h	

Il est précisé que pour les besoins du recensement de la population 2017, les emplois de coordonnateur communal et d'agent recenseur ont été créés pour la période du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

- autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Objet: Vote de crédits supplémentaires . st bonnet

Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la dissolution du CCAS, il y a lieu de reprendre ce budget dans celui de la commune. Il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	2291.23	
002	Résultat de fonctionnement reporté	2291.23	
TOTAL :		4582.46	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		4582.46	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ST BONNET DE SALERS, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Questions diverses

Travaux de voirie

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie 2016 commenceront le 27 octobre.

Accessibilité

La commune a reçu un avis favorable pour l'agenda d'accessibilité programmée. Les travaux d'aménagement extérieurs de la salle polyvalente seront réalisés en fin d'année comme prévu dans l'agenda.

Conseil communautaire des jeunes

Sur 321 jeunes potentiellement concernés, seuls 19 se sont manifestés (aucun sur notre commune).
13 communes sur 27 seront représentées.

Ampoules LED

Le changement des ampoules est en cours.

Conseil d'école

Il s'est déroulé le 17 octobre. Le règlement intérieur a été voté, les aménagements d'horaires débattus et votés. Les sorties et actions pédagogiques et éducatives ont été présentées.

Communauté de Communes du Pays de Salers

Les nouveaux statuts seront à adopter lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Téléthon

Il se déroulera les 3 et 4 décembre avec une marche Anglards de Salers - Saint Paul de Salers. Un concours de belote à son profit sera organisé par "Les Gentianes" le 25 novembre ou le 2 décembre.

Fin de séance : 22 h 30